



La RQTH : comment faire reconnaître mon handicap

Pour être informées de leurs droits et accompagnées dans leurs démarches, les personnes handicapées doivent contacter la MDR (Maison du Rhône) ou la MDM (Maison de la Métropole) la plus proche de leur domicile (liste des MDR sur le site de la [Métropole de Lyon](#) et du [Département du Rhône](#)).

La compatibilité du handicap avec la fonction à exercer fait l'objet d'une demande auprès d'un médecin agréé dans chaque département par le Préfet.

L'inscription aux concours se fait soit :

- auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, pour les concours relevant de sa compétence ;
- auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, pour les concours ressortant de sa compétence 2 ;
- auprès des collectivités non affiliées aux centres de gestion.

Le recrutement direct passe par une recherche personnelle des candidats auprès des collectivités susceptibles de les intéresser.

Des offres d'emplois peuvent être consultées :

- à l'accueil du cdg69, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- sur le site Internet du [cdg69](#).

Contactez le service Handicap et Maintien dans l'emploi

i Anne-Laure DUBUY

chef de service

✉ handicap@cdg69.fr

☎ 04 72 38 49 72

S'inscrire à la réunion d'info du :

- [Mercredi 11 septembre 2019 de 9h à 12h](#)
- [Mardi 15 octobre 2019 de 9h à 12h](#)

URL Source

<https://www.cdg69.fr/menu/rqth-comment-faire-reconnaitre-mon-handicap>
